

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de Guigneville - Sébouville, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Guigneville, le lundi 25 novembre 2024 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jérémie AMLARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Jérémie AMLARD, Annick BARDON, Bernard BOIZARD, Samuel CORBEAU, Diane DALEINE, Olivier DUGUET, Yohann LAUDIER, Stéphanie PERCHERON, Julien RENVAZÉ.
Absents excusés : Antoine PICAULT (pouvoir à Jérémie AMLARD), Florence VERSLIPE (pouvoir à Samuel CORBEAU).

Date de convocation : 04/11/2024

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Monsieur Julien RENVAZE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 23 septembre 2024, transmis à l'ensemble des conseillers, est adopté à l'unanimité.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2025

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à engager 25 % du montant des investissements inscrits au budget 2024 de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2023
- ✓ adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2023
- ✓ décide de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Approbation du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et modification des statuts de la communauté de communes du Pithiverais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes du Pithiverais, à compter du 1^{er} septembre 2025.
- approuve en conséquence la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais :
 - **Article 4.1 – Compétences obligatoires : rubrique « Aménagement de l'espace »** Ajout de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
Le projet de statuts modifié est annexé à la présente délibération.

- charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Approbation du rapport de la CLECT – compétence voirie communautaire

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes,

Monsieur le Maire indique que la CLECT de la CCDDP s'est réunie le 17 octobre 2024 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice de la compétence Voirie d'intérêt communautaire pour l'année 2024.

Il donne lecture du rapport afférent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 17 octobre 2024, déterminant les charges 2024 relatives au transfert de la compétence Voirie d'intérêt communautaire.

Subventions 2025 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide des Subventions 2025 accordées aux associations par la Commune.

Concernant la demande de subvention faite par l'association Guign'anime, le conseil municipal charge le maire de rencontrer les deux responsables afin de leur faire préciser la composition du bureau. Leur demande de subvention est donc mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Tarif de location des salles de GUIGNEVILLE et TORVILLE / Année 2025

Le conseil reconduit les tarifs de location des salles de Guigneville et Torville pour l'année 2025, à savoir :

HABITANTS DE LA COMMUNE :

- Location d'une matinée ou d'un après-midi, cuisine comprise 95 €
- 1 journée cuisine comprise 160 €

HABITANTS HORS COMMUNE :

- Location d'une matinée ou d'un après-midi, cuisine comprise 130 €
- 1 journée cuisine comprise 210 €

LOCATION DE VAISSELLE 30 €

CAUTION 200 €

Tarif de location des immeubles / année 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le loyer de l'immeuble appartenant à la commune pour l'année 2025, en appliquant l'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation au 3^{ème} trimestre 2024.

Tarif cimetières Guigneville et Torville – Année 2025 –

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient les tarifs établis en 2024 pour l'année 2025, à savoir :

- concession trentenaire : 300 €
- concession cinquantenaire : 500 €
- case de columbarium : 500 euros (durée de 20 années),
- concession en caverne : 500 euros (durée de 20 années)

Salles des mariages

Le Maire indique au conseil que la salle de mariage de Guigneville, située à la mairie, est trop exigüe et pose souci car tous les invités ne peuvent assister à la cérémonie de bon nombre de mariages.

Le conseil municipal décide donc de transférer la salle de mariage à la salle de réunions de Guigneville. Un arrêté sera pris en ce sens.

Concernant Torville, il est décidé de dénoncer le bail accordé au boulanger de Greneville pour reprendre possession de l'ancienne mairie, où se situent les célébrations. Cette salle a été repeinte il y a peu de temps, et est suffisante pour accueillir les invités des mariages.

Affaires diverses **Salle de Torville**

Stéphanie PERCHERON indique que la salle de Torville est en mauvais état, tant au niveau des murs que du sol, qui est poreux. Le conseil municipal donne son accord pour que des devis de réparation soient réalisés.

Courrier de réclamation

Le Maire donne lecture d'un courrier de réclamation et de mécontentement d'une administrée de Oimpuits concernant l'état des routes.

Le conseil municipal en prend connaissance, demande aux agriculteurs d'être particulièrement vigilants, et leur rappelle que leur responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.

Le Maire indique au conseil qu'il appelle les agriculteurs concernés à chaque fois que la route est souillée, mais précise à nouveau que les conditions climatiques actuelles ne permettent pas de sortir les betteraves dans de bonnes conditions.

Distribution des colis aux personnes de 70 ans et plus

La distribution est programmée le samedi 14 décembre. Les élus se rendront au domicile des personnes concernées à partir de 9 heures 30.

Intervention de Ludo'roule

Le conseil municipal est favorable à l'intervention de ludo'roule (ludothèque intercommunale) sur un week-end, afin de faire connaître ce service et faire découvrir les jeux qui peuvent être empruntés par les administrés.

Fibre dans les deux salles

Le maire rappelle au conseil que la présence d'un téléphone dans chaque salle est obligatoire, puisque celles-ci sont mises à la location. Il convient donc d'y faire installer la fibre. Le conseil charge le maire de ce dossier. SFR sera sollicité pour comparaison avec Orange.

Achat d'un Renault Master

Le Maire indique au conseil que le Renault Master de la commune d'Engenville étant en vente, il a profité de cette opportunité pour que la commune l'achète.

Le partner est souvent trop petit pour transporter tout le matériel dont l'employé communal a besoin ; il sera mis en vente, ce qui couvrira largement la dépense.

Carrefour de Torville

Yohann LAUDIER indique au conseil que le carrefour de Torville (intersection rue de la croix blanche / rue des ouches / rue de la gare) est dangereux. Il demande si la pose d'un miroir est envisageable. Cette solution est possible uniquement si un STOP est installé. Il conviendra de réfléchir à cette question.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Délibéré les jour, mois et an que dessus,*

Le Maire,

Jérémy AMIARD